



CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

AVIS DE CONCOURS – 2020 FILIERE ADMINISTRATIVE – CATEGORIE A

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET
MARNE
(CDG 77)

LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION CENTRE-VAL DE
LOIRE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE
GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA
REGION ILE-DE-FRANCE
(CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur) (CIG GC)

Co-organisent

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION (1)	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (2)
ATTACHE TERRITORIAL Spécialités : - Administration générale - Animation - Analyste - Gestion du secteur sanitaire et social - Urbanisme et développement des territoires Ouvert pour 839 postes répartis de la manière suivante : - externe : 505 postes - interne : 250 postes - troisième concours : 84 postes	<u>EXTERNE</u> Ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes (3) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (4).		
	<u>INTERNE</u> Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale en fonction à la date de clôture des inscriptions (soit le 7 mai 2020 pour cette session). Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours (1 ^{er} janvier 2020), de quatre ans au moins de services publics.	Epreuve(s) écrite(s) : Jeudi 19 novembre 2020 Epreuves orales obligatoires et facultative à partir du : Lundi 26 avril 2021	Retrait des dossiers d'inscription : du 24 mars 2020 au 27 mai 2020 inclus Date limite de dépôt des dossiers d'inscription complets : Jeudi 4 juin 2020
	<u>TROISIEME CONCOURS</u> Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La prise en compte de ces activités ou mandats n'est possible que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire (5). La durée du contrat d'apprentissage ou celle du contrat de professionnalisation		

(1) Conformément aux dispositions du décret n°2018-238 du 3 avril 2018, pour tous les candidats du concours externe y compris ceux titulaires d'un doctorat, une fiche individuelle de renseignement sera disponible sur le site internet du Centre Interdépartemental de gestion de la Grande couronne pendant la période d'inscription. Cette fiche devra être retournée, dûment complétée, auprès du service concours du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France au plus tard le mardi 30 juin 2020 à 17h00.

(2) Le dépôt des dossiers doit être effectué au plus tard 8 jours après la date limite de demandes d'inscription (le cachet de la poste faisant foi).

(3) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du CIG Grande Couronne en même temps que les formalités d'inscription.

(4) Dérogations : pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.

ATTENTION : pour le concours d'attaché territorial, session 2020, la décision d'équivalence de diplôme doit être obtenue au plus tard le 19/11/2020.

(5) Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, soient prises en compte pour l'accès à ce concours.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. articles 2 et 3 du décret n° 2003-673 du 22/07/2003).

Spécialités	Nombre de postes Concours Externe	Nombre de postes Concours Interne	Nombre de postes Troisième Concours	Total
Administration Générale	348	173	58	579
Animation	32	15	5	52
Analyste	23	11	4	38
Gestion du secteur sanitaire et social	48	24	8	80
Urbanisme et développement des territoires	54	27	9	90
Total	505	250	84	839

Le Président,
Jean-François Peumery
Maire délégué de Rocquencourt
1^{er} Vice-président de la communauté
d'agglomération de Versailles Grand Parc

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet :

à l'adresse suivante : www.cigversailles.fr rubrique concours / calendriers ou
au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau - BP 855
78008 VERSAILLES Cedex
aux horaires suivants : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h du lundi au vendredi.